

# ידיד נפש Yedid Nefesh

Bulletin mensuel de l'AJTM

Shévat/Adar 5772 – Février 2012

## LES DIX PAROLES

C'est dans la parasha Yitro que Dieu prononce du sommet du Mont Sinaï, sept semaines après l'exode d'Égypte, les injonctions adressées aux enfants d'Israël. Ces Commandements furent par la suite, inscrits par Dieu sur les deux tables de l'Alliance, données à Moïse pour être posées dans l'arche de l'alliance, dans le Sanctuaire, et plus tard, dans le temple construit par Salomon.

Avant de mourir, Moïse avertit les Israélites : « Ces paroles (les Dix Commandements) que je te mande aujourd'hui, elles seront sur ton cœur, tu les inculqueras à tes fils et tu en parleras... quand tu te coucheras et quand tu te lèveras » (Dt 6,6-7).



Suivant cette injonction, les Juifs récitaient les Dix Commandements tous les matins et tous les soirs. Cependant à l'apparition de sectes qui enseignaient que seuls les Dix Commandements étaient des paroles divines et que les autres commandements étaient moins importants, les sages substituèrent la lecture biquotidienne du Shéma à celle des Dix Commandements.

La formulation des Dix Commandements paraît deux fois dans la Torah : dans Exode 20,2-14 et dans une récapitulation faite par Moïse en Deutéronome 5,6-18.

Les Dix Commandements ont fait l'objet de nombreux commentaires.

### Les commentateurs classiques du judaïsme.

Remarquant que dans les deux premiers commandements Dieu parle directement au peuple, à la première personne, tandis que dans les autres, Dieu est désigné à la troisième personne, les maîtres décidèrent que les Israélites n'entendirent que les deux premiers et que les autres leur auraient été transmis pas Moïse.

Ils suggérèrent aussi que puisque les cinq premiers commandements contenaient le nom de Dieu, ils traitaient des relations entre l'homme et son Créateur, tandis que les cinq derniers concernaient les relations entre l'homme et son prochain. On pourrait dire aussi que le nom de Dieu ne figure pas dans les commandements négatifs.

La formulation des dix commandements apparaît deux fois dans la Torah : dans la parasha Yitro (Exode 20, 2-14) et dans la parasha

Vaet'hannane (Deutéronome 5, 6-18). Il existe quelques différences entre les deux versions : dans le 4<sup>ème</sup> commandement concernant l'observance du shabbat, dans la deuxième version est ajouté « et tu te souviendras que tu fus esclave au pays d'Égypte... ». Plusieurs explications ont été données pour expliquer les différences : la deuxième version est énoncée 40 ans après l'Exode, il était nécessaire de rappeler au peuple l'esclavage en Égypte ce qui ne s'imposait pas dans la première version, énoncée seulement sept semaines après l'Exode.

La Aggadah relate que Dieu parut d'abord aux Édomites, aux Moabites et aux Ismaélites pour leur proposer la Torah. Mais lorsqu'ils entendirent les interdictions contre le meurtre, le vol et l'adultère, ils refusèrent parce qu'ils n'imaginaient pas changer leur mode de vie.

---

## L'approche de Jacques Attali

---

Dans son *Dictionnaire amoureux du Judaïsme*, Jacques Attali fait une analyse quelque peu différente. Il fait d'abord remarquer, que nomades, les juifs aiment voyager léger : les Dix Commandements constituent la plus courte des synthèses de la Torah. Pour lui, ces Dix Commandements tournent autour de deux idées : le respect de Dieu et le respect de l'homme. Quatre commandements sont relatifs aux relations avec Dieu (un Dieu unique qui libère l'homme, l'interdiction de jurer sur le nom de Dieu, l'obligation du shabbat, pour soi et pour tous les autres êtres vivants). Six autres traitent des relations des hommes entre eux (le respect des parents, l'interdiction du meurtre,

l'interdiction de séduire la femme d'un autre, l'interdiction de voler, l'interdiction de faire un faux témoignage, l'interdiction de désirer ce qui appartient à un autre).

Pour Jacques Attali, c'est le dernier commandement « Méfie toi de tes désirs » qui résume tous les autres, car tout s'y retrouve : le désir conduit à adorer toute divinité qui peut conduire à le satisfaire et à convoiter tout ce qui appartient à autrui. C'est le désir qui conduit à la rivalité entre les dieux et les hommes, et donc à la violence. Le but du décalogue serait donc d'apprendre aux hommes à maîtriser leurs désirs pour mieux maîtriser la violence.

---

## ADAR... UN MOIS SI PARTICULIER

---

Nous entrerons le 23 février au soir, dans le mois de **ADAR**, ce mois ayant la particularité de pouvoir être doublé : une occasion de revisiter un peu notre calendrier.

---

### Un calendrier lunaire

---

Le calendrier hébraïque a la particularité d'être à la fois lunaire et solaire.

L'établissement d'un calendrier lunaire constitua la première mitsva donnée à Israël :

*Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois; il sera pour vous le premier des mois de l'année.* (Exode 12,2).

Il s'agit d'un calendrier lunaire, le nouveau mois étant proclamé à l'apparition de la nouvelle lune. D'ailleurs le mot *hodesh* (mois) signifie littéralement « renouvellement ».

Mais un calendrier lunaire ne pouvait pas nous convenir. En effet, les fêtes de pèlerinage, qui sont aussi des fêtes agraires, doivent toujours tomber aux mêmes saisons : Pessah au printemps, Souccot en automne. Or, l'année lunaire (le temps que met la lune pour faire un tour complet de la terre) dure 354 jours alors que l'année solaire (le temps que met la terre pour faire un tour complet du soleil) est de 365 jours  $\frac{1}{4}$ , soit 11 jours  $\frac{1}{4}$  de différence. Si on ne se basait que sur le calendrier lunaire, les fêtes se décaleraient régulièrement de 11 jours, si bien qu'en 16 ans, le décalage serait d'un semestre : on fêterait Rosh Hashana au printemps et Pessah en automne !

---

### Et le lunaire devient solaire...

---

Le problème de ce décalage a été résolu en ajoutant un treizième mois, le fameux Adar II. Ce mois supplémentaire sera ajouté 7 fois (tous les trois ans et une fois au bout de deux ans) sur une période de 19 ans. Les années qui portent ce treizième mois sont dites « embolismiques ».

Ainsi, Pessah tombera toujours au printemps et Souccot, avant l'automne, au temps de l'engrangement des moissons. Tous les événements commémorés lors du mois régulier sont transférés au deuxième Adar, y compris Pourim.

---

### Le mois d'Adar

---

Douzième mois du calendrier religieux (en comptant à partir de Nisan), sixième mois du calendrier civil (en comptant à partir de Tishri), le mois de Adar a la particularité de pouvoir être doublé.

ADAR est mentionné de nombreuses fois dans la Torah et a toujours été considéré par les rabbins comme un mois favorable. Selon le traité talmudique TAANIT, « *lorsque Adar arrive, les joies sont multipliées* ».

L'histoire semble donner raison à cet adage, à moins que l'adage ne se soit calé sur l'histoire... Citons, pour exemple, trois événements significatifs :

- le 7 ADAR : selon la tradition, c'est le jour de la naissance de Moïse... mais aussi celui de sa mort.
- le 13 ADAR : c'est le « jour de Nicator », à savoir celui de la victoire de Yehouda Maccabée contre le général syrien Nicator, épisode qui prend place dans le cadre de la révolte des Maccabées contre Antiochus IV, et dont la fête de Hannouka (le 25 kisleav) commémore le souvenir.
- le 14 ADAR : c'est bien entendu, le jour de la fête de POURIM, qui célèbre l'intervention d'Esther et Mardochee contre le funeste sort qui était réservé à la communauté juive du temps du roi perse Assuerus.

---

## POUR PREPARER POURIM : LES OREILLES D'AMAN

---

Recette des oreilles d'Aman ou houmen tachen ou Oznai Haman



\* Ingrédients : Pâte : 500 g de farine - 2 œufs entiers + 1 jaune - 2 cuillères à café de levure chimique - 125 g de sucre - Sucre vanillé - 1 cuillère à soupe d'huile - 1 pincée de sel - 250 g de margarine

\* Farce : 200 g de confiture - 100 g de raisins secs - 100 g de noisettes ou d'amandes moulues

\* Préparation : Faire une fontaine avec la farine. Y mettre les œufs entiers et le jaune, la levure, le sel, les sucres, l'huile, la margarine et un fond de verre d'eau. Pétrir.

\* Préparer la farce : mélanger la farce. Etaler la pâte au rouleau, comme pour une tarte. Découper des ronds à l'emporte-pièce, avec un moule ou un verre. Y mettre un peu de farce puis souder les bouts en triangle.

\* Cuisson : Mettre sur une tôle et cuire à four moyen, à 200 ° (thermostat 6-7) pendant 10 à 15 minutes.



---

## LES PARASHOT A VENIR

---

---

### Parasha YITRO

---

Yitro, le beau-père de Moïse, vient lui amener sa femme et ses fils. Ayant observé la difficulté qu'a Moïse à juger toutes les affaires du peuple, il conseille à son gendre de ne pas assumer cette tâche seul, mais de nommer des juges qui ne lui référeront que les cas les plus difficiles. Moïse suit ses instructions et Yitro retourne dans son pays.

Au 3ème mois après la sortie d'Egypte, les hébreux se rassemblent autour du Mont Sinaï et se préparent à recevoir la Loi. Trois jours plus tard, Dieu apparaît dans un nuage de fumée et de feu et proclame les Dix Paroles (10 commandements).

---

### Parasha MISHPATIM

---

Dans la parasha Mishpatim nous trouvons les commandements relatifs aux différentes conditions sociales, et plus particulièrement à celles des serviteurs et des servantes.

Nous y apprenons ainsi quelle est la responsabilité morale et civile du maître envers ceux qui sont sous son toit.

De même, nous apprenons quelles sont les règles relatives au crime, au vol, au prêt et à la défense des intérêts.

Il nous est donné quelques lois devant nous permettre de devenir un peuple saint.

Enfin, la parasha rappelle les trois fêtes de pèlerinages, le respect que nous devons à l'étranger.

Le peuple accepta d'une seule voix l'ensemble des paroles de l'Éternel.

La parasha se termine par la montée de Moïse sur la montagne où il restera 40 jours et 40 nuits.

---

### Parasha TEROUMA

---

Sur le Mont Sinaï, Dieu donne à Moïse les instructions concernant la construction du Tabernacle.

Moïse devra solliciter des dons de la part des béné Israël : pierres et métaux précieux, tissus et autres matériaux, de l'huile et des épices...

Dieu donne à Moïse la description détaillée du Tabernacle, l'Arche sainte, dans laquelle seront placées les tables de la loi, et les deux chérubins d'or qui la recouvriront de leurs ailes.

L'Arche se trouvera dans le "Saint des Saints" et, dans une pièce voisine, seront placées la table recouverte d'or pour les pains et la Ménora (chandelier à sept branches).

Dans la cour du Tabernacle sera construit l'autel pour les sacrifices.

---

### Parasha TETSAVE

---

Dieu instruit Moïse de la manière d'allumer le candélabre. Les Israélites devront apporter de l'huile d'olive et l'allumage sera fait par Aaron et ses fils. Les lampes devront brûler en permanence.

Aaron et ses fils porteront des vêtements de prêtre dont la description nous est donnée ici.

Le Grand Prêtre (Aaron, puis ses successeurs) devra porter une robe spéciale et un pectoral sertis de pierres portant le nom des douze tribus d'Israël.

La cérémonie d'intronisation des prêtres est également décrite : elle durera pendant sept jours. Les prêtres devront apporter des offrandes à l'autel deux fois par jour et brûler de l'encens.

## LES OFFICES

Les offices ont lieu le vendredi à 18h30 et le samedi à 10h30.

Le cycle de lecture triennale de la Torah nous conduit cette année à lire le deuxième tiers des parashot



### 11 FEVRIER 2012 - 18 SHEVAT 5772 :

PARASHA : EXODE YITRO : 18,1 : 20,23 (19,1 A 19,19) HAFTARA: ISAÏE : 6,1-7,6

### 18 FEVRIER 2012 - 25 SHEVAT 5772

PARASHA : EXODE MISHPATIM : 21,1 : 27,18 (22,27 A 23,19) HAFTARA : JEREMIE : 34,8 -34,22

### 25 FEVRIER 2012 - 2 ADAR 5772 :

PARASHA : EXODE TEROUMA : 25,1 : 27,19 (26,15 A 26,37) HAFTARA: ROIS I : 5:26-6:13

### 3 MARS 2012 - 8 ADAR I 5772 SHABBAT ZAKHOR

PARASHA : EXODE TETSAVE : 27,20 : 30,10 (29,1 A 29,37) HAFTARA : EZECHIEL : 43,10 -27

---

## PROCHAINS EVENEMENTS

---

### PETITS DEJEUNERS D'ETUDE

Le Rabbin Gabriel Farhi commentera la parasha de la semaine une fois par mois, le samedi avant l'office de Shabbat, de 9h30 à 10h30.

Prochaine étude le **samedi 10 mars 2012** (parasha Ki Tissa)

### CONFERENCE

Le **mercredi 15 février à 90h30, Yaël Yotam** fera une conférence sur le thème « **Affronter la souffrance** »

*Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ?* (Psaumes 22,2)

*Œil pour œil, dent pour dent* (Exode 21 :24)

*L'hébreu dévoile le sens profond de ces paroles, sens qui montre les limites de la traduction.*

Née en Israël, Yaël Yotam qui vit désormais en France est une pédagogue qui a créé et dirige l'Institut « Meguila » à Paris. Enseignante d'hébreu, elle anime une émission radiophonique « Étincelles d'hébreu ».

A l'occasion de cette conférence, Yaël Yotam dédicacera son livre « Etincelle d'hébreu », langue et vision du monde. Editions Lichma

### POURIM

**Mercredi 7 mars 2012 à 18h30**

L'office de Pourim sera célébré par notre rabbin Gabriel Farhi.

Nous vous attendons nombreux et déguisés dans notre synagogue pour faire du bruit et chahuter Aman pendant la lecture de la Méguillah !

Oreilles d'Aman et autres friandises sont les bienvenues !

### SEDER COMMUNAUTAIRE DE PESSAH

**Samedi 7 avril 2011 à 19h30**

Réservez dès à présent votre soirée pour le 2<sup>ème</sup> seder de Pessah

Les bulletins de réservation vous seront envoyés prochainement.

---

## NOUS CONTACTER

---



14, rue de l'Atlas – 75019 PARIS – entrée par le 5 passage de l'Atlas

Métro : Belleville – Bus 26 : arrêt Atlas

Email : pour toutes informations : [info@ajtm.org](mailto:info@ajtm.org)

Pour contacter le rabbin Gabriel Farhi : [rabbin@ajtm.org](mailto:rabbin@ajtm.org)

Site : [www.ajtm.org](http://www.ajtm.org)

Conception et réalisation : Eveline NAYMARK